

<https://47.snuipp.fr/Courrier-intersyndical-sur-la-remuneration-des-AESH>



Courrier intersyndical sur la rémunération des AESH

- Métier - AESH, CUI, AED -

Date de mise en ligne : mardi 11 octobre 2022

Dernière mise à jour : 11 octobre 2022

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Cgt-Éduc'Action ; FNEC-FP-FO ; FSU ; SNALC ; SNCL-FAEN ; SUD-Éducation

Monsieur le Ministre,

Cette rentrée est loin d'avoir été réussie pour les AESH qui exercent dans des conditions quasi insoutenables, engendrant souffrance au travail et parfois même démissions. Pourtant, par leur professionnalisme, les AESH contribuent pleinement à la réussite de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Lors de la conférence de presse sur le PLF 2023, vous avez annoncé la création de 4 000 nouveaux emplois d'AESH à la rentrée 2023, tout en faisant abstraction de la nécessaire revalorisation de leur rémunération. Or les académies ne pourront recruter qu'à condition de meilleures perspectives de salaire et d'emploi pour les AESH.



C'est pourquoi, conformément aux engagements pris par vos services lors de l'audience intersyndicale du 19 juillet dernier, nos organisations syndicales exigent la tenue immédiate d'un groupe de travail pour avancer sur les conditions de rémunérations des AESH, étant entendu que nous revendiquons à terme, pour ces agent-es, un emploi sous statut de la Fonction publique de catégorie B.

La grille indiciaire des AESH est devenue totalement obsolète en moins d'un an et ce n'est pas faute d'avoir alerté sur ce risque. Actuellement, seulement 3 points d'indice séparent une ou un AESH en CDI dans sa 9e année d'exercice d'une ou d'un AESH dans sa 1re année de CDD, alors qu'à l'application de la grille cet écart était de 20 points. Les deux premiers échelons correspondent aujourd'hui au traitement minimum dans la Fonction publique.

Nous vous alertons sur la situation de grande pauvreté dans laquelle sont plongé-es des milliers d'AESH dans le contexte très inflationniste actuel. Ce tassement de la grille supprime toute réévaluation et la reconnaissance de l'expérience professionnelle pour les AESH. C'est inacceptable !

Par ailleurs, nous profiterons de cette audience pour échanger sur d'autres points et évoquer d'autres problématiques concernant les AESH pour lesquelles nous attendons des avancées.

Dans l'attente d'une réponse favorable à notre demande d'audience, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre attachement sincère au service public d'éducation.